



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

TROIS ORGANISMES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE UNISSENT LEURS VOIX CONTRE L'ASSOUPLISSEMENT DE LA NORME NICKEL

Rouyn-Noranda, le 10 février 2022 – Le comité Arrêt des Rejets et Émissions Toxiques de Rouyn-Noranda (ARET), le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) et le Regroupement Vigilance Mines Abitibi-Témiscamingue (REVIMAT) s'opposent au projet de règlement modifiant le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère visant à rendre plus permissive la norme sur le nickel au Québec. Chaque organisme dépose un mémoire dans le cadre de la consultation actuelle en identifiant des enjeux propres à la région.

Avec ce changement de norme, le seuil journalier de nickel sera 5 fois plus permissif, passant de 14 ng/m³ à 70 ng/m³. Le projet prévoit l'ajout d'un seuil annuel de 20 ng/m³ alors que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) préconise une moyenne annuelle de 2,5 ng/m³.

Le comité ARET sait, depuis peu, qu'il y a aussi du nickel dans l'air ambiant à Rouyn-Noranda, mais le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ne s'assure pas que la norme soit respectée. Ce toxique s'ajoute aux autres poisons (arsenic, plomb et cadmium) rejetés par Glencore fonderie Horne en quantité qui dépassent plusieurs fois les normes. Pour l'année 2020, à Rouyn-Noranda, la concentration moyenne dans l'air ambiant mesurée près de la Fonderie, était de 23 fois la norme pour l'arsenic, 4,7 fois celle du plomb et 3,75 fois celle du cadmium ! « C'est incroyable que le MELCC ne considère pas les effets combinés sur notre santé de ces divers polluants : cette synergie n'est pas prise en compte dans la proposition d'allègement de la norme. Le principe de précaution devrait être utilisé », s'indignent les porte-paroles, Mireille Vincelette et Valérie Fournier.

La présidente du CREAT, Jacinthe Châteauvert ajoute : « À la lecture de la documentation présentée nous comprenons mal ce recul. Si la volonté du gouvernement était vraiment d'assurer la protection de la santé de la population et de l'environnement, considérant que le nickel est une substance ayant des propriétés toxiques et que plusieurs de ces composés sont reconnus comme cancérogènes pour l'homme et l'animal, celui-ci aurait plutôt exigé des industries émettrices de nickel de se conformer à la norme actuelle plutôt que d'en proposer une plus permissive qui permet aux émetteurs actuels et futurs d'en émettre davantage ».

« Pour le gouvernement, le risque acceptable est un risque qui n'entrave pas l'exploitation de nos ressources naturelles. Pourtant, nous avons tout à gagner à exploiter nos ressources sans risque pour la santé humaine. Il faut mettre fin à l'autorégulation des entreprises. Le MELCC doit prendre en charge les mesures des normes et exiger que les entreprises paient les dépenses encourues. Ce changement d'orientation devrait permettre une prise de conscience sur la façon que nos gouvernements font appliquer les normes. », insiste Marc Nantel porte-parole REVIMAT.

Selon les trois organismes, le dossier déposé est incomplet et il serait prématuré de se positionner en faveur d'un allègement de la norme. La justification de ce projet de modification de norme repose avant tout sur des arguments économiques qui ouvrent la voie à d'autres allègements. Il faut à tout prix éviter de créer un précédent.

La date limite pour déposer des commentaires au gouvernement est le 20 février. Toute personne interpellée par le sujet est invitée à y participer et il est possible de s'inspirer de la [lettre-type](#).

À propos d'ARET

ARET est un comité de parents d'enfants du quartier Notre-Dame de même que de citoyens et citoyennes mobilisé.e.s pour protéger la santé de leurs enfants et de toute la population de Rouyn-Noranda. Il a été mis en place à la suite des premiers résultats de l'étude de biosurveillance effectuée l'automne 2018 auprès d'enfants du quartier Notre-Dame.

[Mémoire d'ARET](#)

À propos du CREAT

Le CREAT est un organisme qui regroupe des intervenants de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, il a pour mission de promouvoir la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement dans une optique de développement durable. Fondé en 1995, le CREAT intervient sur divers dossiers environnementaux, dont les changements climatiques, la gestion des matières résiduelles, les espèces envahissantes, la mobilité durable, la protection de la biodiversité, de l'eau et des milieux naturels, ainsi que les impacts de l'industrie minière et forestière.

[Mémoire du CREAT](#)

À propos du REVIMAT

Le Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi-Témiscamingue (REVIMAT) a vu le jour à l'automne 2015. Notre mission est de venir en aide à la population qui subit des inconvénients causés par l'exploitation minière. Nous militons pour améliorer la loi sur la protection de l'environnement. Nous cherchons aussi à faire implanter des mécanismes qui viendront aider les citoyen.ne.s à se défendre et à faire respecter leurs droits.

[Mémoire du REVIMAT](#)

-30-

Entrevues et informations :

Pour le comité ARET

Nicole Desgagné, responsable des relations médias

desgagnes.nicole@gmail.com

C: (819) 277-8890 / D: (819) 764-4700

Pour le CREAT

Camille Dallaire, chargée des communications

communications@creat08.ca

(819) 279-8203

Pour le REVIMAT

Marc Nantel, porte-parole

nanossec55@hotmail.com

(819) 737-8620